

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
03 décembre 2024

Date d'affichage

Objet
Mise en place de la vidéosurveillance sur certaines zones de la commune et bâtiments communaux

Délibération n°2024-023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110
Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 066-216602037-20241213-2024023-DE

Séance du :

L'an deux mille vingt-quatre

Et le treize décembre à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe mairie, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire

Présents : M. MAUGUIN, R. CAYUELA, G. COLL, W. HUBER, B. ISSARTEL

Absents : H. VAN DE WERVE, T. CASASNOVAS

Procuration : H. VAN DE WERVE a donné procuration à W. HUBER

T. CASASNOVAS a donné procuration à M. MAUGUIN

Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

**MISE EN PLACE DE LA VIDEOSURVEILLANCE SUR CERTAINES ZONES
DE LA COMMUNE ET BATIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la commune fait face depuis quelques années à une recrudescence des actes délictueux. En effet, sont à noter des départs de feu volontaires, des vols et dégradations sur le parking communal ainsi que dans les propriétés privées, des dépôts de déchets sur le domaine public non pris en charge pas le service de ramassage des ordures ménagères ...Etc.

Après s'être entretenue avec les services de la Gendarmerie à plusieurs reprises et avoir reçu l'Adjudant de Gendarmerie, référent sûreté de la cellule Prévention technique de la Malveillance pour une visite de la commune, il a été préconisé ce qui suit :

❖ **Espaces concernant le domaine public :**

➤ Entrées du village

Installation de caméra VPI (punaise rouge) afin de visualiser les plaques d'immatriculation de tous les véhicules en mouvement dans les deux sens de circulation, de jour comme de nuit, quelque soient les conditions climatiques au niveau des panneaux d'entrée du village sur la RD 618.

➤ Parking communal

Installation d'une caméra de contexte (punaise bleue) qui filme le parking

➤ Boulodrome

Installation d'une caméra de contexte qui filme le terrain de pétanque ainsi que le local.

➤ Poubelles – lieu de tri

Installation d'une caméra de contexte (punaise bleue) qui filme la zone de tri de déchets.

❖ **Espaces concernant le domaine privé de la commune :**

➤ Garage communal

Une caméra de contexte filmant la cour du garage

Une alarme à l'intérieur du bâtiment avec report de l'alerte en cas de déclenchement

➤ Bâtiment mairie

Une alarme intérieure avec report de l'alerte en cas de décrochement

Madame le Maire informe que le poste de relecture des enregistrements sera installé en mairie. Les images sont conservées 30 jours conformément à la législation. L'accès aux images ne sera possible que par les personnes strictement habilitées selon les procédures mises en place par la réglementation.

Le montant estimatif de la mise en place de la sécurité par vidéosurveillance s'élève à 34 921.15€ hors taxe. La passation de ce marché se ferait sur une procédure de gré à gré.

En cas d'accord sur la mise en place de la vidéosurveillance, Madame le Maire propose de demander une aide financière au Département des Pyrénées-Orientales dans le cadre de l'A.I.T 2025 ainsi qu'à la Communauté de communes du Haut Vallespir (CCHV) selon le Plan de Financement suivant :

Personnes Publiques	Programme	Taux de participation	Montant en €
Département	AIT 2025	72 %	25 143.23
CCHV	Fonds de concours	8 %	2 793.69
Commune	Auto-financement	20 %	6 982.43

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** la mise en place de la vidéosurveillance sur la commune selon les préconisations présentées ci-dessus
- **APPROUVE** le Plan de financement proposé
- **AUTORISE** le Maire à signer et conclure tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

M. MAUGUIN
R. CAYUELA
G. COLL
B. ISSARTEL

W. HUBER
H. VAN DE WERVE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.



M. MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du